

Date de Convocation

27.05.2026

L'An Deux mil vingt-six le cinq juin à 9h00.

Date d'affichage

27.05.2026

le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la Présidence de Madame Armelle BILOQUET, Maire

Nombre de Conseillers

Etaient présents : Mmes Régine MARTEL, Marie-Claude DEPOIX, Catherine

En exercice : 15

LEGRAND, Florine MAINNEMARE, Angélique SIEUX-LEBOURG Mrs Arnaud

Présents : 8

VAUTIER et Marc FOUCOUT

Votants : 14

Sont excusés : Estelle DUBUC, Annabelle BARON, François HURARD, Dominique

Absent: 0

DOUVILLE, Gauthier BRETON, Matthieu RIMBERT, Patrice LEFORT

Excusés : 7

Absents : 0

Pouvoirs : 6

Pouvoirs : 6

Mme Marie -Claude DEPOIX est élue secrétaire de séance.

Élections sénatoriales 2026
Délibération n° 2026050601

VU

- Le Code électoral, notamment les articles L.280 à L.293 et R.131 à R.148 ;
- Le décret portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;
- L'arrêté préfectoral fixant le nombre de délégués et de suppléants à élire ;

CONSIDÉRANT QUE

- Le Conseil municipal doit procéder à la désignation des délégués et suppléants appelés à composer le collège électoral chargé de l'élection des sénateurs ;
- La commune doit élire 3 délégués titulaires et 3 suppléants.

Mme le Maire rappelle l'objet de la séance.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions du Code électoral :

- Président : Mme Armelle BILOQUET Maire ;
- Deux conseillers municipaux les plus âgés présents à l'ouverture du scrutin : Mme Marie-Claude DEPOIX et Mme Régine MARTEL
- Deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin : Mme Florine MAINNEMARRE et Arnaud VAUTIER

Après vérification du quorum, il est procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

Après appel des candidatures et déroulement du scrutin, les résultats sont les suivants :

RÉSULTATS DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Délégué(s) titulaire(s)

Mme Régine MARTEL : 15 voix

M Dominique DOUVILLE : 15 voix

Mme Marie-Claude DEPOIX: 15 voix

Suppléant(s)

M Arnaud VAUTIER: 15 voix

Mme Catherine LEGRAND : 15 voix

M Gauthier BRETON: 15 voix

Le Conseil municipal,

PREND ACTE des résultats des opérations électorales.

PROCLAME élus :

Délégué(s) titulaire(s) :

Mme Régine MARTEL - M Dominique DOUVILLE - Mme Marie-Claude DEPOIX

Suppléant(s) :

M Arnaud VAUTIER- Mme Catherine LEGRAND - M Gauthier BRETON

DIT qu'un procès-verbal des opérations électorales sera établi et transmis à Monsieur le Préfet conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Décisions modificatives Délibération n° 2026050602

Budget Eau :

Dépenses investissement

Article 2312 -040 : Terrains : -45625.93€

Article 2312 – 041 : Terrains 45625.93€

Article 2315 – 040 : Installations, matériels et outillage technique : 13028.40€

Article 2315 -041 : – Installations, matériels et outillage technique -130.28.40€

Recettes investissement

Article 203 -040 : Frais d'études -58654.33€

Article 203 -041 : Frais d'études 58654.33€

Budget Assainissement :

Dépenses investissement

Article 2315 – 040 : Installations, matériels et outillage technique : -86551.78€

Article 2315 -041 : – Installations, matériels et outillage technique 86551.78€

Recettes investissement

Article 203 - 040: Frais d'études -86551.78€

Article 203 -041 : Frais d'études 86551.78€

Budget Transport :

Dépenses de fonctionnement

Article 61551 : Entretien matériel roulant -666€

Article 6553 : Subventions de fonctionnement versées : + 666€

Opérations budgétaires
Délibération n° 2026050603

La Préfecture a confirmé qu'il fallait revoter le budget principal de la commune, comme suit =

Dépenses d'investissement = Dép001 = 3 166.97 € corrigé à 0 sur le nouveau budget

Pour conserver le même montant en dépenses et recettes d'investissement, soit 1 591.901.87 € =

Nous avons modifié le chapitre dépenses d'investissement (20) = immos incorporelles = + 3 166.97
€/reports 65 000 €/propositions globales = 68 166.97 €.

Les autres sommes restent identiques.

Dépenses d'investissement = Restes à réaliser = 532 864 €

Recettes d'investissement = R001 = 529 697.03 €

Recettes d'investissement = Affectation en réserves = R.1068 = 3 166.97 €

Dépenses et recettes d'investissement = 1 591 901.87 €
Dépenses et recettes de fonctionnement = 2 153 433.76 €

Le budget général est donc équilibré en dépenses et recettes à hauteur de 1 591 901.87€ - Les subventions votées lors du vote du budget (le 29 avril 2026) et les taxes locales restent les mêmes.

Travaux SDE 76 – Lanternages
Délibération n° 2026050604

Le conseil municipal valide le projet d'éclairage public concernant le remplacement des 199 lanternes existantes par des lanternes LED et la mise en conformité de 5 armoires éclairage public comme suit :

Nature des travaux	Montant des travaux	Participation du SDE76		Reste à financer par la commune de Londinières (adhérent)	
Eclairage public					
EP éligible à la MDE	129 800,00 €	80 %	103 840,00 €	20 %	25 960,00 €
EP Hors MDE	301 200,00 €	65 %	195 780,00 €	35 %	105 420,00 €
Non Subventionnable HT	3 500,00 €	0 %	0,00 €	100 %	3 500,00 €
TVA (récupérée via FCTVA)	86 900,00 €	0 %	0,00 €	100 %	86 900,00 €
TOTAL TTC		299 620,00 €		221 780,00 €	

Financement global de l'opération

Participation du SDE76**	Reste à financer par la commune de Londinières (adhérent)
299 620,00 €	221 780,00 €

Montant total de l'opération TTC	521 400,00 €
---	---------------------

** La participation du SDE76 comprend le concours du Conseil Départemental qui met une partie du produit de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité à sa disposition.

Achat terrain
Délibération n° 2026050605

Le Conseil municipal approuve le projet d'acquisition de la propriété située 8 rue du Pont de Pierre, cadastrée section AB n° 229, 230, 231 et partie de la parcelle n° 220, pour un montant de 30 000 €.

Le Conseil municipal donne son accord de principe afin d'entériner cette opération et autorise le recours à un géomètre pour procéder aux opérations nécessaires à la définition précise de l'emprise foncière concernée.

Le Conseil prend acte de l'accord du propriétaire autorisant la commune à pénétrer sur la propriété et à y effectuer des travaux de nettoyage préalablement à la signature des actes relatifs à la vente.

Le Conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour accomplir l'ensemble des démarches nécessaires à cette acquisition et signer tous actes, documents et pièces s'y rapportant.

Affaires courantes

Infos diverses : 18 juin : les élus et les associations sont invités

Jurés assises : Réunion prévue le 10 juin 2026.

Prise commandement M DOUTRELEAU, nouveau chef du centre de secours = 8 juin : les élus sont invités

Le spectacle de l'école maternelle prévu le 6 juin est décalé au 12 juin.

L'ordre du jour étant épuisé et les questions diverses également, la séance est levée à 10h.


